

Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet Rabaska de la société en commandite Rabaska

Implantation d'un port et d'un terminal méthanier à Lévis

**Présenté par Sylvie PHARAND
Lévis, MRC Desjardins
21 janvier 2007**

Présentation

Je suis citoyenne de Lévis et d'un monde qu'il nous faut protéger. Je chéris les parages de Lévis–Beaumont parce qu'ils inspirent et exaltent l'esprit d'émerveillement. Fleuve, falaises, rivages, champs, île d'Orléans et montagnes au bout du regard, ces lieux sont habités d'histoire, de présences vivantes et de beauté.

Pourquoi je m'intéresse au projet

Or un nouveau projet vient mettre en danger ce monde rempli de sens et de beauté. Ce projet consiste à bâtir et à exploiter à l'est de la Pointe de la Martinière un complexe portuaire pouvant recevoir des méthaniers transportant du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce gaz liquéfié serait ensuite acheminé par des tuyaux passant sous la route 132 jusqu'à d'immenses réservoirs où il serait entreposé, avant d'être gazéifié à nouveau et distribué dans le réseau de la société Rabaska.

Le projet d'implanter un port méthanier à Lévis entre en collision avec ma vie, avec ma vision du monde et avec le caractère sacré de ce paysage profondément significatif dans l'identité québécoise.

Mes préoccupations liées au projet

Accidents, incendies, explosions et actes terroristes figurent parmi les risques évoqués au cours des derniers mois dans les débats entourant le projet de construction d'un port méthanier à Lévis. Ces risques sérieux ont été abondamment discutés et des efforts ont été déployés afin de documenter ces menaces pour pouvoir y faire face éventuellement. Ces risques qui jettent une ombre sur le projet continuent de mériter toute notre attention.

Pourtant c'est sous un autre angle que j'envisage le projet de port méthanier à Lévis. Il s'agit des conséquences certaines et connues d'un tel projet (plutôt que des risques). Ces conséquences concernent les deux facettes d'un même problème : la dégradation écologique et la dégradation sociale de la région de Lévis.

La dégradation écologique

1. Contribution du projet au rejet de gaz à effet de serre et donc aux problèmes du réchauffement climatique : 145,000 tonnes de gaz à effet de serre produits par année lors du processus de vaporisation du GNL et milliers de tonnes dues à la combustion du gaz naturel. L'utilisation des combustibles fossiles engendre la pollution, la consommation et l'épuisement des ressources.
2. Contribution du projet à la dégradation de l'environnement naturel local : impact des activités industrialo-portuaires sur les milieux humides et sur l'ensemble du patrimoine bio-géographique dans le site convoité. Absence de plan de remise en état des lieux à la fin du projet.

La dégradation sociale

1. Dégradation permanente d'un site identitaire majeur au Québec : le chenal de navigation vers Québec entre la Rive-Sud et l'Île d'Orléans.
2. Menace permanente à la santé et à la sécurité de la population de Lévis vivant à proximité du parc industriel et des populations riveraines (risques d'incendie, d'explosion, d'accidents de toutes sortes).

3. Triomphe d'une vision axée sur la consommation et la création de richesse à court terme au détriment d'un développement social et économique à long terme, respectueux de la nature.

Perspectives pour améliorer la situation

Le discours des promoteurs du projet Rabaska se veut rassurant et raisonnable. Il parle de progrès et de création de richesse collective alors que ce projet ajoute une brique supplémentaire à la menace qui nous guette. Les bonnes nouvelles économiques, est-ce que c'est quand tout le monde consomme et se retrouve dans les centres d'achat ?

Nous vivons localement, dans la région de Lévis, une crise écologique et une crise sociale devenues planétaires. Notre compréhension du lien entre la croissance économique, le choix de nos sources d'énergie et le réchauffement climatique a beaucoup progressé au cours des dernières années. Nous savons maintenant que tous ces phénomènes sont étroitement interreliés. Nous savons aussi que la situation dans laquelle nous nous trouvons sur la planète est urgente et que le risque que nous laissons une planète invivable à nos enfants est bien réel.

Nous avons donc un devoir de responsabilité envers nos enfants et les générations qui suivront. Notre devoir de responsabilité maintenant à Lévis, c'est de ne pas banaliser les coûts sociaux et environnementaux du projet de port méthanier, un projet qui repose sur l'exploitation de combustibles fossiles à l'heure où il est urgent de se tourner vers les énergies renouvelables.

Notre devoir de responsabilité, c'est de nous solidariser pour régler nos problèmes et pour accéder à un niveau de bien-être basé sur des richesses immatérielles bien réelles : des valeurs de connaissance, de respect et de protection de la nature, pour la suite du monde.

Au lieu d'être à la remorque du promoteur Rabaska et de lui donner l'autorisation de spolier notre patrimoine naturel et culturel, pourquoi la ville de Lévis ne se distinguerait-elle en faisant preuve d'audace et d'imagination pour développer la richesse collective ?

Sauvons La Martinière et ses environs. Non au projet de port méthanier à Lévis.

Le projet d'implantation d'un port méthanier à Lévis est totalement inacceptable compte tenu des outrages qu'il infligerait à l'environnement local et global, et des risques qu'il présente pour la santé et la sécurité des populations avoisinantes.

La construction et l'exploitation d'un port méthanier ne feraient qu'accentuer et accélérer la dégradation de notre environnement naturel et social.

